

Plan de la réciprocité Ehn-Andlau-Scheer - Zorn-Moder

Rosenmeer : 1 a, affluence à l'Ehn
1 b, D 207 à l'entrée Est de Rosheim
1 b, D 207 fin de réciprocité

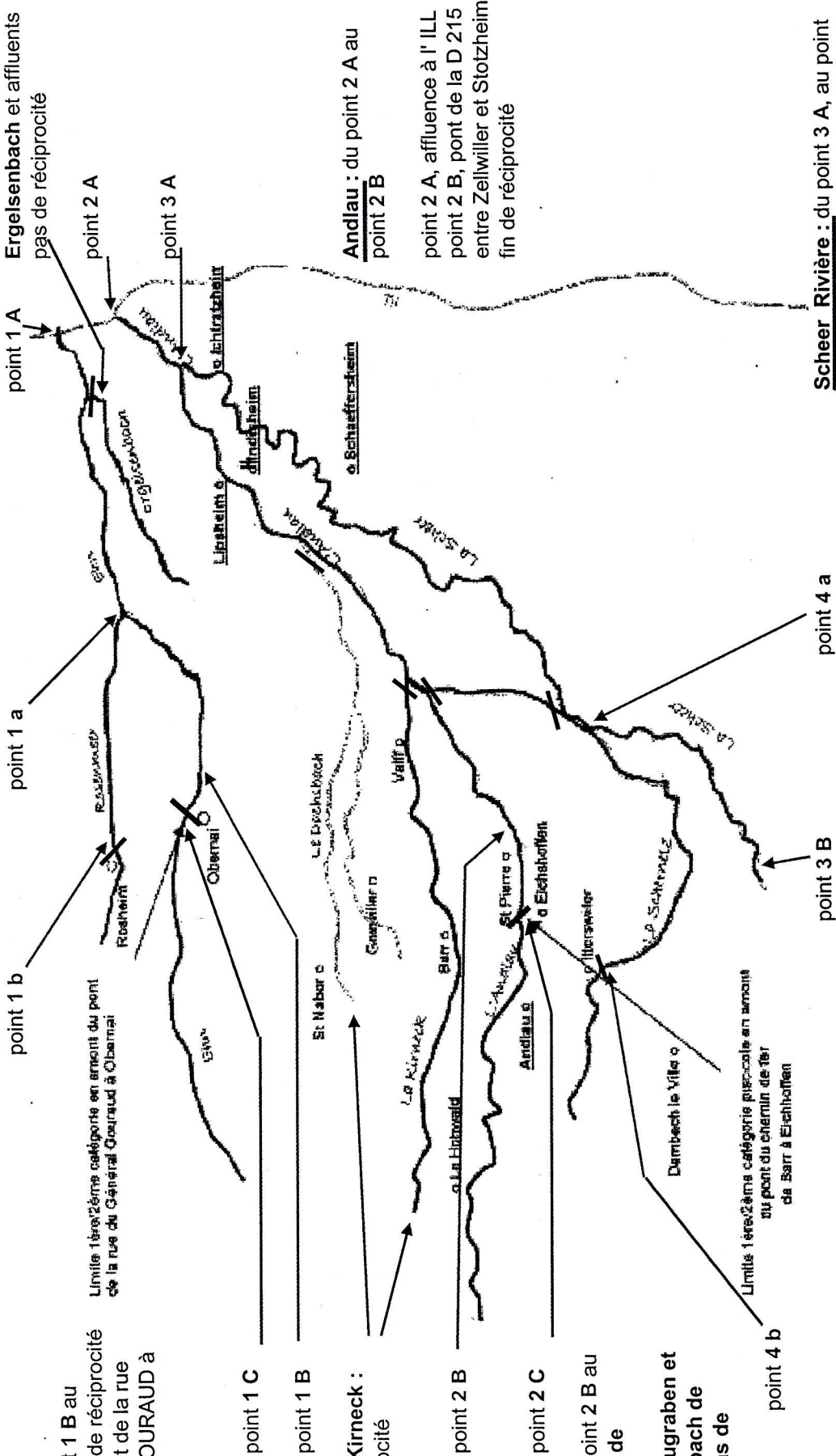
Ehn : du point 1 B au point 1 C pas de réciprocité
point 1 C, pont de la rue du Général GOURAUD à OBERNAI

Dachsbach, Kirneck : pas de réciprocité

Andlau : du point 2 B au point 2 C pas de réciprocité;
affluents, Neugraben et canal Muehlbach de Stotzheim pas de réciprocité

Schernetz : du point 4 a au point 4 b
point 4 a, affluence à la Scheer Rivière
point 4 b, pont de la D 35 au sud de Itterswiller

Scheer Rivière : du point 3 A, au point 3 B fin de réciprocité
point 3 A, affluence à l'Andlau
point 3 B, rond point de la N 422 de Dambach la Ville
Attention : la dérivation dénommée la Petite ILL, en rive droite à l'amont de Ichtratzheim ne fait pas partie de la réciprocité



Tous les cours d'eau concernés sont soumis à la réglementation de l'arrêté préfectoral en vigueur

Ehn : 1 A, affluence à l'ILL
1 B, pont de la N 422 à Schiffbach et autres affluents de l'Ehn
Niedermat fin de réciprocité ne font pas partie de la réciprocité

Andlau : du point 2 A au point 2 B
point 2 A, affluence à l'ILL
point 2 B, pont de la D 215 entre Zellwiller et Stotzheim
fin de réciprocité

Scheer Rivière : du point 3 A, au point 3 B fin de réciprocité